



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-OMER
Pôle Développement Économique Durable

Saint-Omer, le

Affaire suivie par : Olivier WINOCQ

Tél : 03 21 11 12 27

olivier.winocq@pas-de-calais.gouv.fr

Relevé de décisions

Objet : Commission de Suivi de Site FLAMOVAL du 21 décembre 2018

Pièces jointes : 5

Participants : (voir liste en annexe)

Le sous-préfet de Saint-Omer rappelle qu'un nouvel arrêté préfectoral de composition des membres de la commission a été pris le 7 décembre 2018 et transmis aux membres.

Il convient de nommer un nouveau bureau (présidé par le sous-préfet) afin d'organiser les prochaines réunions. Après validation, le bureau se compose ainsi :

- Collège des Administrations de l'État : M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant
- Collège des Collectivités Territoriales et Établissements Publics de Coopération Intercommunale : M. Casimir LETELLIER, Conseiller municipal de la commune de Clairmarais
- Collège des Riverains et des Associations : M. Philippe RICHARD, Président de l'Association pour la Protection de la Santé des habitants de la Région de Saint-Omer (A.P.S.H)
- Collège des Exploitants : M. Gilles GAUTIER, Directeur du site du C.V.E. FLAMOVAL
- Collège des Salariés : M. Gontran JOLY, Ingénieur du SYNDICAT MIXTE FLANDRE MORINIE

Le Bureau sera sollicité afin de programmer et organiser la prochaine commission et se réunira préalablement si besoin.

I. Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 octobre 2017

M. JUDE et M. LAMBRECHT souhaitent qu'à la page 5, la présence d'antimoine au point de mesure n°2 à proximité de l'école, précise que l'école est concernée par l'antimoine. Il leur est répondu qu'il s'agit d'une mesure effectuée à partir d'un point de mesure fixe et non pas d'une mesure sur un périmètre délimité.

Le compte-rendu de la réunion du 26 octobre 2017 est adopté moins les abstentions de M. JUDE et M. LAMBRECHT (document en annexe).

II. Présentation du bilan d'activité 2017

M. GAUTIER, Directeur du site, présente le bilan d'activité de l'année 2017, annexé au relevé de décisions.

Il en ressort les observations suivantes :

- La production d'électricité a atteint son meilleur niveau en 2017 (52 927 MWh pour 92 117 tonnes de déchets traités) ;
- Les émissions atmosphériques se situent toutes en dessous des seuils fixés par arrêté préfectoral. Un pic de dioxine en mars 2017, bien qu'inférieur au seuil, a été identifié sans qu'aucune explication liée au site ne puisse être trouvée ;
- La présence de déchets ferreux a été signalée. Elle s'explique par un mauvais tri sélectif des usagers ;
- 9 camions ont été détectés en 2017 avec une source de radioactivité. Les déchets sont maîtrisés par l'exploitant qui, après confinement dans un local spécifique, procède à son élimination ;
- L'inspection du 21 juin 2017 de la DREAL a donné lieu à des prescriptions dont l'exploitant a apporté les réponses.

Les représentants de Kali'Air ont présenté les résultats de la surveillance environnementale autour du site et les évolutions constatées (voir document en annexe). Aucun dépassement des valeurs limites fixées n'a été observé en 2017. Il est à noter qu'une valeur plus élevée de chrome au point n°3 a été constatée sans qu'aucune explication par rapport aux émissions de l'incinérateur ne puisse le justifier. Le pic d'antimoine constaté lors des mesures de 2016 au niveau de Renescure n'apparaît plus en 2017 où l'on retrouve un seuil bas.

III. Questions diverses

M. JUDE demande ce qu'il en est du projet de centre de valorisation des déchets organiques.

M. HURLUS lui répond que le traitement des matières humides est envisagé pour 2025.

M. CAINNE explique que le projet de vente de vapeur aux Cartonneries de Gondardennes, dont les travaux de raccordement et d'aménagement du site FLAMOVAL sont en cours, permettra de réduire de 22 500 tonnes les rejets de CO2 par an tout en valorisant l'incinérateur. Les travaux devraient s'achever courant 2019.

Le Sous-préfet,



Jean-Luc BLONDEL